

## AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2026 A 18H30

### RAPPORT

Date de convocation : 30/04/2026  
Date d'affichage : 30/04/2026  
Nombre de Conseillers en exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 18

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du conseil municipal - espace mairie - en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane LE HELLEY, maire

Etaient présents :

LE HELLEY Stéphane - LECHARTIER Micheline - LE BRUN Jean-Yves - CAILLEUX Sophie - LECOEUR Olivier - LECERF Angélique - AVONDE Isabelle - GONDOUIN Guy - VIGLIERI Didier - BOULLAND Thierry - LAMBERT Chantal - HELIE Lydie - LE QUERE Éric - PELOT Hélène - LEPRUN Frédéric - BAZIRE David - MARTIN Mathilde - DE LOUW Danielle.

Absente excusée : MÉRIOTTE Martine.  
Secrétaire : LE BRUN Jean-Yves

**Présentation par l'association l'Arbre d'un projet de blason communal en présence de Mme Patricia VAVASSEUR, Présidente et de M. Michel MILHAU**

- 1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 02, 20 ET 30 MARS 2026 :** Validés avec modifications des délibérations concernant les membres des commissions communales et le suppléant de la commission du Ganil (conseil municipal du 30 mars 2026).
- 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :** LE BRUN Jean-Yves
- 3. DEMISSION DE M. GALLOU JULIEN, CONSEILLER MUNICIPAL ET INSTALLATION DE MME DE LOUW DANIELLE :** Le courrier a été transmis à la Préfecture qui a validé l'installation de Mme DE LOUW Danielle (dans l'ordre du tableau).
- 4. TIRAGE AU SORT DU JURY DES ASSISES POUR 2027 ;**  
Tirage au sort de 6 germinois(es) à partir de la liste électorale générale de la commune fait lors du Conseil municipal : BARON Estelle, BOCQUET Vanessa, LOREDON Cylia, MAMPOUYA Stéphanie, MARTIN Mathilde, MASSIER Gilbert.
- 5. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS 2026 – DESIGNATION DE MEMBRES POUVANT SIEGER ;**  
Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :
  - du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
  - de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
  - de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.  
**Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale :** elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination

des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques **dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.**

**Avis du Conseil municipal :**

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Se prononce favorablement aux noms présentés destinés à fixer la liste complète des commissaires pouvant être nommés, cette liste étant transmise pour décision et notification.

**6. NOMINATION DU MEMBRE DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES ;**

Conformément aux articles L. 19 et R. 7 du code électoral, les membres de la commission de contrôle doivent être nommés dans chaque commune par arrêté du préfet après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. Cette nomination est désormais d'une durée de six ans, alignée sur la durée du mandat de conseiller municipal. La loi 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité modifie la composition des CCLE : il s'agit désormais non plus de communes de plus ou moins 1000 habitants, mais du nombre de listes en présence ayant obtenu des sièges au conseil municipal.

La liste attendue ne nécessite aucune prise de décision en conseil municipal ou de délibération.

La désignation de suppléants est fortement recommandée et facilitera le bon fonctionnement de cette commission.

Si une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal, la commission de contrôle est composée :

- D'un conseiller municipal de la commune ;
- D'un délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
- D'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

**Avis du Conseil municipal :**

**Désignation du conseiller municipal : David BAZIRE**

**Suppléant : Guy GONDOUIN**

**7. DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA CRECHE COCCINELLE ;**

La crèche Coccinelle est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Elle a pour but de promouvoir toute action favorisant l'accueil de la petite enfance (jusqu'à 4 ans), de créer et gérer les services et lieux d'accueil de jeunes enfants à participation et de développer toute activité concourant à ce but. Lors de l'assemblée générale et du Conseil d'administration, la commune est représentée.

Le Conseil doit :

Désigner ..... en qualité de membre du conseil d'administration de la crèche.

**Avis du Conseil municipal :**

Le Conseil,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Désigne Mme CAILLEUX Sophie en qualité de membre du conseil d'administration de la crèche.

## **8. DESIGNATION DU REPRESENTANT AU RELAIS PETITE ENFANCE ;**

Le RPE apporte écoute, information et animation auprès des parents employeurs, des assistants maternels, des gardes à domicile et des enfants.

Un comité de pilotage est constitué pour garantir l'exécution du projet et la bonne exploitation du service. Il est composé :

D'un représentant de chaque commune adhérente ; de l'animatrice du RPE « Arc en ciel » ; du référent de la fédération ; 1 représentant de la CAF et 1 représentant du Conseil Départemental. Celui se réunira à minima 1 fois par an.

Rôle du comité de pilotage :

- Déterminer les missions de chacun,
- Déterminer les besoins en terme d'investissement et la répartition des charges
- Évaluer annuellement les activités du RPE « Arc en ciel »
- Évaluer l'organisation du RPE « Arc en ciel »
- S'assurer de la conformité du rôle de l'animateur(trice) avec ses missions (fonctionnement, relations partenariales, échanges d'information, ...)
- Envisager les perspectives du RPE « Arc en ciel »

Dans le cadre du suivi des activités du RPE « Arc en ciel », des bilans intermédiaires pourront être établis, à la demande d'un ou plusieurs des membres du comité de pilotage.

Un interlocuteur privilégié et désigné par les communes, est identifié pour l'animatrice et a un pouvoir de délégation concernant l'ensemble des décisions liées au fonctionnement quotidien du RPE « Arc en ciel »

### **Avis du Conseil municipal :**

Le Conseil,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Désigne Mme CAILLEUX Sophie en qualité de représentant du relais petite enfance.

## **9. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE JUNO**

L'association JUNO Canada Normandie, créée depuis plus de 30 ans organise chaque année des commémorations permettant d'assumer le « Devoir de mémoire ». La commune étant associée à ces actions, il est proposé au conseil de désigner un représentant.

Désignation du représentant :

Le Conseil,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Désigne Mme AVONDE Isabelle et M. VIGLIERI Didier en qualité de représentants au Comité Juno.

## **10. QUESTIONS DIVERSES :**

### **a. Priorisation des investissements 2026-2027 ;**

#### **Technique-Environnement :**

- Panneaux solaires thermiques (fuite non réparée, rdv Mme Jalodin CU) ;
- Cimetière : minéralisation des deux allées principales (subvention DETR accordée), suite de la végétalisation des allées secondaires, mur riverain ;
- Parking rue du châlelet : Difficultés de stationnement ;
- Rue de l'Eglise, allées rue Villons les Buissons, carrefour Prémontrés, Vico, Pommier.
- Sujets secteur Nord/ouest et Arche du parking du parc urbain (crédit budget supplémentaire CU) ;

- Espace de jeux canadiens, parc urbain, école : sécurisation régie et entreprises ;
- Défense incendie : devis FLORO 2 bornes + bassin Franqueville.

#### **Social :**

- Aide au BAFA : à revoir.

#### **Animations :**

- Animation 2026 ;
- Questionnaire habitants.

#### **Scolaire :**

- Végétalisation partielle de la cour de l'école élémentaire ;
- Mise à disposition d'une salle de l'école maternelle au CLSH ;
- Remise en état des classes et couloirs suite aux travaux (peinture) ;
- Inauguration de la réhabilitation thermique de l'école Marco Polo le 12 juin 2026 à 16h30 ;
- Cabane école.

#### **Communication :**

- Autocollants « halte au démarchage » :



- Mise à jour site internet.

### **REPRESENTATIONS dans les organismes extérieurs et commissions thématiques CU**

#### **Au titre de la CU :**

- Frédéric Leprun au SYVEDAC ;
- Eric Le Quéré au SDEC ;
- Stéphane Le Helley à Eau du Bassin Caennais et à la SEM « La Caennaise ».

#### **Commissions thématiques-auditeurs libres :**

- Didier Vigliéri : Aménagement et urbanisme réglementaire ;
- Jean-Yves Le Brun : MEEP-Littoral ;
- Eric Le Quéré : Transition écologique/Environnement ;
- Micheline Lechartier : Administration générale/Finances ;
- Micheline Lechartier : Mobilités.

Le conseiller communautaire Stéphane Le Helley est membre de droit de toutes les commissions mais siégera de préférence aux commissions Cycle de l'eau et Habitat.

#### **b. Conseil municipal le vendredi 5 juin 2026 à 18h00- Elections sénatoriales (annulation du CM du lundi 8 juin) ;**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Prochain conseil municipal le Vendredi 05 juin 2026 à 18h00 salle du conseil municipal.



Le Maire,  
Stéphane LE HELLEY